

A l'attention des médias

La «Maison des cantons» maintient son cap

Unir ses forces pour améliorer l'efficience et l'impact de son action

Les gouvernements cantonaux renforcent leur action regroupée dans la capitale fédérale en y aménageant une Maison des cantons. A cette fin, les conférences intercantonales seront rassemblées sous un même toit.

L'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a approuvé aujourd'hui quant à son principe la réalisation du projet à la Speichergasse 6 à Berne. Les gouvernements cantonaux s'attendent toutefois à des conditions nettement plus avantageuses. La CdC arrêtera sa décision définitive le 22 juin 2007. La CdC a par ailleurs pris position sur deux mandats de négociation en politique extérieure.

La collaboration intercantonale, mais aussi la collaboration Confédération-cantons, prend de plus en plus d'importance et acquiert une nouvelle dimension avec l'entrée en vigueur de la RPT au 1er janvier 2008. Cette évolution nécessite de renforcer encore la coordination horizontale et verticale au sein de l'Etat fédéral. La Maison des cantons constitue un engagement clair en faveur du fédéralisme coopératif. La CdC a approuvé aujourd'hui quant à son principe la réalisation du projet dans l'ancien bâtiment administratif de Swisscom à la Speichergasse 6 à Berne. Les gouvernements cantonaux s'attendent cependant à obtenir, lors des prochains pourparlers au sujet du bail, des conditions nettement plus favorables. Le projet ne sera pas réalisé à n'importe quel prix. La décision définitive sera prise lors de l'assemblée plénière de la CdC du 22 juin 2007. L'exploitation de la Maison des cantons devrait démarrer dès l'été 2008.

Plus forts sous un même toit

La Maison des cantons dotera les cantons d'une plus grande visibilité en politique fédérale. Parallèlement, elle permettra une collaboration plus efficace aux niveaux politique et technique entre les gouvernements cantonaux, les conférences des directeurs et la CdC. Il en résultera une force d'impact accrue des cantons face à la Confédération et à certaines organisations privées importantes. Il sera plus aisé d'expliquer au public les préoccupations des cantons, ce qui favorisera une meilleure compréhension à leur égard.

Programmes européens dans les domaines formation, formation professionnelle et jeunesse

Au cours de l'assemblée plénière d'aujourd'hui, les gouvernements cantonaux se sont prononcés résolument en faveur d'une participation pleine et entière de la Suisse à la nouvelle génération des programmes de l'UE dans les domaines formation, formation professionnelle et jeunesse. C'est donc à l'unanimité qu'ils ont approuvé le mandat de négociation adopté à ce sujet par le Conseil fédéral le 28 février 2007.

Accord de libre-échange entre la Suisse et des Etats tiers

Les gouvernements cantonaux ont adopté à l'attention de la Confédération une prise de position au sujet de l'Accord de libre-échange AELE-Mexique et décidé de présenter, d'ici à la mi-avril 2007, une prise de position commune au sujet du mandat de négociation adopté par le Conseil fédéral le 9 mars 2007 en vue d'un accord de libre-échange avec le Japon.

Berne, le 23 mars 2007

Renseignements (dès 16h):

- Lorenz Bösch, conseiller d'Etat, président de la CdC (tél. 079 426 54 19)
- Canisius Braun, secrétaire de la CdC (tél. 079 456 92 92 ou 031 320 30 00)